

KIT DE REMISE DES CLÉS – LOCATION D’HABITATION

Ce document a pour objet de formaliser la remise des clés au locataire lors de l’entrée dans les lieux. Il permet de sécuriser juridiquement le point de départ de la jouissance du logement par le locataire et des obligations réciproques des parties.

1. CONTEXTE DE LA REMISE DES CLÉS

La remise des clés intervient après la signature du contrat de location et la réalisation de l’état des lieux d’entrée. Elle marque le point de départ officiel de l’occupation du logement par le locataire.

2. PROCÈS-VERBAL DE REMISE DES CLÉS

Date de remise des clés :	
Adresse du logement :	
Nom du bailleur :	
Nom du locataire :	
Nombre de clés remises :	
Détail des clés (porte, boîte aux lettres, cave, parking, badge, etc.) :	

3. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le locataire reconnaît avoir reçu les clés du logement et en avoir la pleine jouissance à compter de la date indiquée. Il s’engage à en faire un usage conforme au contrat de location et à ne pas les reproduire sans l’accord du bailleur.

Le bailleur atteste avoir remis l’ensemble des clés nécessaires à l’accès au logement et à ses annexes.

4. SIGNATURES

Le Bailleur	Le Locataire
Nom :	Nom :
Signature :	Signature :
Date :	Date :

Document établi et signé en deux exemplaires originaux, un remis au bailleur et un remis au locataire.

La remise des clés vaut prise de possession des lieux par le locataire. Le présent document peut être annexé au contrat de location.